

9.7 Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires comptabilisés dans les résultats consolidés des exercices 2025 et 2024 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2025				2024				
	PWC ⁽²⁾	Mazars ⁽¹⁾	Deloitte ⁽¹⁾	Total	PWC ⁽¹⁾	E&Y ⁽²⁾	Mazars ⁽¹⁾	Deloitte ⁽²⁾	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	418	1 440	1 151	3 009	1 844	328	1 008	760	3 940
Certification des informations en matière de durabilité	153	158		311	148	-	156	-	304
Services Autres que la Certification des Comptes ⁽³⁾	215	871	754	1 840	807	407	449	42	1 705
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	786	2 470	1 905	5 160	2 799	735	1 613	802	5 949

(1) Commissaires aux comptes intervenant sur l'audit des comptes consolidées et des entités consolidées dans le palier.

(2) Commissaire aux comptes d'entités consolidées dans le palier n'intervenant pas sur l'audit des comptes consolidés.

(3) Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité, consultations en matière réglementaire et « due diligence » d'acquisition.

Les montants mentionnés ci-dessous intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certification des comptes et de services autres que la certification des comptes (« SACC ») réalisées auprès d'Amundi et ses filiales par les seules firmes d'audit détentrices du mandat de commissariat aux comptes sur la société mère émettrices :

- par « Forvis Mazars », 619 milliers d'euros au titre de la certification des comptes, 289 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes et 158 milliers d'euros au titre de l'assurance de l'information en matière de durabilité ;
- par « Deloitte & Associés », pour 522 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 385 milliers d'euros au titre des services autres que la certification des comptes.

Note 10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.